

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue lundi 04 avril 2011, à compter de 19h00 à la salle du conseil au 70, 12^e rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs :
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et formant quorum,

était également présente Martine Charron, secrétaire d'assemblée.

ÉTAIT ABSENT

Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

57-04-11

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé par monsieur le Maire.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Secrétaire d'assemblée
- 5- Octroi du contrat pour les travaux
d'aménagement du nouvel Hôtel de Ville.
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

58-04-11

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE madame Martine Charron soit nommée Secrétaire d'assemblée en l'absence du Secrétaire-trésorier et Directeur général pour la présente assemblée;

QUE celle-ci soit autorisée à signer les extraits nécessaires jusqu'au retour du Directeur général.

ADOPTÉE

59-04-11

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait paraître dans les journaux locaux et sur le site SEAO un appel d'offres pour la rénovation de l'immeuble du 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve (nouvel Hôtel de Ville);

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à l'ouverture des soumissions le mardi 29 mars vers 10 heures suivant les règles du code municipal;

CONSIDÉRANT les offres reçues qui se détaillent comme suit;

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| ➤ Les Entreprises Ma-Mi inc. | 519 100.00\$ |
| ➤ Les Constructions Desmera inc. | 432 363.00\$ |
| ➤ Groupe Piché Construction inc. | 390 414.13\$ |

Toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT que selon monsieur Pierre-Luc Beaugard, Architecte dans le dossier, les trois (3) soumissionnaires sont conformes au devis dans leur dépôt de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le contrat pour l'aménagement du futur Hôtel de Ville soit donné à « Groupe Piché Construction inc. » au montant forfaitaire de 390,414.13 \$ toutes taxes incluses;

QUE l'entreprise soit autorisée à débiter les travaux le plus rapidement possible à cet endroit;

QUE le conseil municipal autorise le Maire et le Directeur général à émettre des accords de modifications de travaux (s'il y a lieu) au cours des rencontres de chantier qui auront lieu avec les professionnels au dossier et avec l'entrepreneur général.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, le Maire déclare la levée de l'assemblée à 19h10.

GILBERT PILOTE,
Maire

MARTINE CHARRON,
Technicienne en
administration et Secrétaire
d'assemblée